

inFO militante

N° 3360 du 6 au 19 avril 2022

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



AMBITIEUX POUR LA JUSTICE SOCIALE

Démonstration
de revendications légitimes
(p. 4 à 7)

Un CCN revendicatif
et projeté vers l'avenir
(p. 11 à 14)

Les conséquences de la
guerre sur les plus fragiles
(p. 16)

© F. BLANC



p. 4 à 7

ACTU (pages 4 à 7)

Nouvelle démonstration de la justesse de nos analyses

- Pouvoir d'achat : le creusement des inégalités.
- Épargne Covid : les ménages modestes l'ont déjà consommée.
- Sécurité sociale : le déficit 2021 rappelle la pertinence du combat de FO.
- Retraites : les bons résultats financiers contredisent d'autant plus la nécessité d'une réforme.
- Fonction publique : le plan santé au travail tel un faux-semblant.
- URIF-FO : les revendications portées devant les représentants de l'État.

DROIT (page 9)

- Résiliation judiciaire ou licenciement?

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Unis dans notre exigence de justice sociale.

INTERNATIONAL (page 16)

- Ukraine : les conséquences de la guerre sur les plus fragiles dans le monde.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Les prud'hommes donnent raison aux salariés de Copirel.
- Travail du dimanche : la justice invalide le référendum chez Castorama.
- Chez Atos, FO fait rétablir en justice deux représentations de salariés.
- Chez Conforama, FO ne signe pas l'accord NAO.
- Téléphonie : FO-Métaux se bat pour sauver Scopelec.
- FO se mobilise pour défendre l'enseignement agricole public face aux appétits du privé.
- P&O Ferries : FO se mobilise contre le dumping social.
- L'Union confédérale des retraités FO est déterminée à ne rien lâcher.

HISTOIRE (page 22)

- Histoire et syndicalisme.

PORTRAIT (page 23)

- Stéphane Delaporte, ambulancier militant.

DR



p. 11 à 14

DR



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, M. Carlus, C. Chiclet, F. Darcillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal avril 2022.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

UNANIMES POUR UN CONGRÈS RASSEMBLÉ ET AMBITIEUX

Lettre aux syndicats, fédérations nationales et unions départementales

Chères et chers camarades,

Nous sommes aujourd'hui à **moins de deux mois du XXV^e Congrès confédéral** de notre Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Le congrès est le congrès des syndicats.

Le moment où leurs délégués, avec les mandats qui leur sont confiés, viendront, en toute liberté et indépendance, débattre de la politique et de sa conduite par la confédération (article 40 des statuts confédéraux). Le

rapport d'activité sera prochainement publié et porté à la connaissance de tous.

Les résolutions qui seront débattues et adoptées par ces mêmes délégués définiront les grands axes de la politique syndicale revendicative que les délégués des syndicats confieront aux instances qui seront élues par le Comité confédéral national : Bureau

confédéral, dont les fonctions de secrétaire général et de trésorier général; Commission exécutive, Commission de contrôle; Commission des conflits chargée de conduire l'action de la confédération.

Le Comité confédéral national (CCN), à qui est confiée l'administration de la confédération (article 5 des statuts confédéraux), réuni les 30 et 31 mars derniers, outre sur les questions d'actualité – dont la guerre, et ses drames insupportables, en Ukraine, et les sujets économiques et sociaux en France, dans le contexte des élections, présidentielle et législatives, à venir – a

concentré ses débats et conclu ses travaux sur la préparation du congrès confédéral par l'adoption d'une déclaration à l'unanimité.

Cette déclaration unanime « **appelle les syndicats FO à inscrire leurs délégués pour prendre part pleinement aux débats et résolutions du XXV^e Congrès confédéral Force Ouvrière qui se tiendra à Rouen, du 29 mai au 3 juin 2022** », en soulignant que « *par leur participation, par leur expression, par leur engagement militant au nom de leurs syndicats et des adhérents qu'ils*

représenteront, ils feront de ce congrès une nouvelle étape majeure de l'histoire de l'action syndicale revendicative portée par FO ».

Nous voulons ainsi insister, par cette lettre aux syndicats, sur cette conclusion en vous appelant – comme le CCN y invite – à inscrire et mandater au plus vite vos délégués pour « **faire de ce**

Une nouvelle étape majeure de l'histoire de l'action syndicale revendicative portée par FO

XXV^e congrès la démonstration du débat militant, libre et indépendant, du rassemblement, de l'unité, de la détermination et de l'ambition de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière pour le progrès et la justice sociale ».

Libres et indépendants, plus nombreux, plus forts nous serons, plus efficacement nous œuvrerons pour la justice sociale!

À bientôt à Rouen!

Amitiés et salutations syndicalistes et fraternelles.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Nouvelle démonstration de

Quand les statistiques illustrent la pertinence de nos revendications. Elles montrent des ménages modestes à la peine, d'autant plus en l'absence d'une hausse massive des salaires, des pensions ou des minima sociaux. Elles soulignent des inégalités creusées par les baisses d'impôts et les mesures sur le salaire différé. Elles affichent le regain de recettes apportées aux comptes sociaux, ce qui prouve, s'il le fallait, le caractère essentiel des cotisations relatives au travail et donc à l'emploi. Malgré cela, au nom d'une réduction de la dépense publique, le système de protection sociale reste menacé de contre-réformes, telle celle sur les retraites. Ce serait injustifiable et intenable avertit FO, qui lutte pour l'amélioration des droits et la montée en puissance des revenus du travail.

Épargne Covid : les ménages modestes l'ont déjà consommée

Freinés dans leurs dépenses du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19 et des confinements successifs, les Français ont engrangé un surplus d'épargne de 175 milliards d'euros entre début 2020 et fin 2021, selon une note de la Banque de France parue début mars 2022. Sans surprise, le niveau d'épargne a été très inégal selon les catégories de ménages, en fonction des revenus et des catégories sociales. Et ces inégalités continuent de se creuser à l'heure de la reprise économique. Le Conseil d'analyse économique (CAE) estime

ainsi que les 20% des ménages les plus modestes ont désormais dépensé quasiment tout leur surcroît d'épargne, selon une étude publiée le 22 mars. *A contrario*, les 10% des ménages les plus riches continuent d'épargner, notamment grâce à l'investissement en Bourse.

Augmenter les salaires

« Pour les ménages les plus modestes, cette épargne supplémentaire a été absorbée très vite, et ils doivent en plus faire face aujourd'hui à la hausse des prix

des produits de première nécessité, de l'énergie et à une inflation dépassant les 4% », réagit Nathalie Homand, secrétaire confédérale FO chargée de l'économie. Elle rappelle aussi que durant la crise sanitaire, certaines personnes n'avaient tout simplement pas pu épargner du fait d'une baisse de leurs revenus, notamment liée à une mise en activité partielle, et ont même dû puiser dans leurs économies pour survivre. Autant de raisons pour lesquelles il est nécessaire pour FO d'augmenter les salaires pour relever le pouvoir d'achat des Français.

Clarisse Josselin



Mobilisation interprofessionnelle à Paris, le 27 janvier 2022, pour exiger une hausse des salaires.

la justesse de nos analyses

Sécurité sociale : le déficit 2021 rappelle la pertinence du combat de FO

Voilà une annonce opportune en pleine campagne présidentielle. Le 15 mars, le ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt, a dévoilé au Sénat les comptes 2021 de la Sécurité sociale. Attendu à 33,5 milliards d'euros, le déficit s'est établi à 24,6 milliards d'euros, soit 8,9 milliards de mieux par rapport à la prévision. Et ce, malgré la hausse de 5,6% des dépenses en raison de la crise. Cette embellie s'explique par le rebond économique, qui a fait rentrer davantage de recettes. L'essentiel d'entre elles (3,9 milliards d'euros) est porté par la croissance de la masse salariale du secteur privé (+8,9% contre +7,2% prévu) et donc, par les rentrées supplémentaires de cotisations sociales.

Démonstration est faite, de nouveau, de l'importance du salaire différé et de la pertinence du combat historique de FO contre toutes exonérations de cotisations concédées aux entreprises.

Des charges transférées qui pèsent lourd

Cette présentation ne doit pas faire oublier le poids, dans ce déficit, des transferts de dépenses exceptionnelles. Si l'exécutif a basculé l'essentiel de la « dette Covid » sur la caisse de la dette sociale (CADES), c'est-à-dire à la charge quasi intégrale des salariés et retraités, « une autre part des dépenses exceptionnelles –17,9 milliards d'euros en 2020– a été transférée sur

les comptes de la Sécurité sociale, alors qu'elle aurait dû être, aussi, adossée aux comptes de l'État », note Serge Legagnoa, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale collective. Cette mainmise de l'État sur les comptes avait été mise en lumière fin 2018, à l'annonce de perspectives excédentaires. « Elles n'apparaissent pas dans les comptes. L'État s'accapare l'excédent prévu, pour son budget », rappelle-t-il. Aux excédents disparus, aux charges transférées, on ajoutera les jeux de calendrier. Pour financer le plan de résilience, l'exécutif va reporter le remboursement à la Sécurité sociale de 500 millions d'euros d'exonérations de cotisations sociales.

Élie Hiesse

Pouvoir d'achat : le creusement des inégalités

Intervu par une radio le 30 mars, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, était très affirmatif : « Nous avons soutenu le pouvoir d'achat en valorisant le travail et pendant tout le quinquennat, avec la prime d'activité, la défiscalisation des heures supplémentaires, la prime défiscalisée. » Après les mesures de 2018 sur la fiscalité du capital, favorisant les ménages aisés, l'exécutif a décidé la poursuite de la réforme/suppression de la taxe d'habitation ou encore la fiscalisation de cotisations sociales. Selon une récente étude de l'OFCE (Observatoire des conjonctures économiques), les 10% de ménages les plus aisés sortent gagnants comparés aux 10% les plus modestes. Pour les premiers, le pouvoir d'achat a augmenté de 2600 euros (par unité de consommation) sur cinq ans, mais au-delà de quatre fois moins pour

les plus modestes, qui prennent actuellement de plein fouet le poids des dépenses contraintes. Les seules mesures « socio-fiscales » augmentent le revenu disponible des 5% les plus aisés de 1720 euros contre 65 euros pour les 5% les plus modestes, soit vingt-six fois moins.

L'urgence d'une hausse des salaires

Cela traduit un creusement des inégalités pour l'OFCE, précisant aussi : « Les gains de pouvoir d'achat liés aux revenus du travail sont quasiment stables depuis vingt ans. » Aucune amélioration, donc, ce qui vient souligner la pertinence de la revendication de FO sur une vraie hausse des salaires brut... L'observatoire indique encore que les ménages les plus pauvres « ont vu



leur revenu disponible largement amputé par la réforme de l'Assurance chômage, le nouveau mode de calcul des APL ou encore l'augmentation de la fiscalité indirecte ». Par ailleurs, en 2021, « 60% des ménages auraient subi des pertes de pouvoir d'achat du fait du surplus d'inflation ». Et c'était avant la guerre en Ukraine. La Banque de France annonce des scénarios de « chocs » sur l'économie, au moins jusqu'en 2024. L'Insee prévoit quant à elle un recul du pouvoir d'achat de 0,9% cette l'année.

Valérie Forgeront

Nouvelle démonstration de

Fonction publique : le plan santé au travail tel un faux-semblant

Il n'est pas à la hauteur des attentes des agents, le pouvait-il d'ailleurs?... Le plan santé au travail (PST) dans la fonction publique, en discussion depuis 2019 (en prolongement du rapport de la députée Charlotte Lecocq), est « juste un recueil de recommandations, un guide de bonnes pratiques ». Et poursuit Olivier Bouis, secrétaire général adjoint de la FGF-FO, « il ne relève pas du droit positif. Or, lorsque l'on dispose de garanties inscrites dans du droit positif, c'est déjà difficile de les faire valoir, là..., cela procède de l'enfumage ». Le 14 mars, quatre organisations représentatives, dont FO, ont quitté la réunion conclusive sur le PST présidée par la ministre. Pour Amélie de Montchalin, ce plan en cinq priorités – dont le « développement du dialogue social » – pour-

suit « l'objectif majeur d'attractivité de la fonction publique et de fidélisation de ses agents ». Les quatre syndicats résumément, eux : « D'un accord-cadre, le PST est devenu une simple concertation, qui est loin d'être imposable aux employeurs publics. » Sans compter qu'aucun bilan de la situation actuelle de la santé au travail dans les trois versants de la fonction publique n'a été effectué, que le PST ne dresse aucun inventaire des risques professionnels et qu'aucun moyen budgétaire ne lui est dédié.

« Nous demandons un changement sur le fond »

Mais, plus largement, la contestation de ce plan, applicable jusqu'en 2025, renvoie à celle de la politique d'austérité

menée de longue date vis-à-vis de la fonction publique. Le PST revient dès lors à un paradoxe, à une hypocrisie à laquelle l'Union interfédérale FO ne peut donner son assentiment. « Depuis des années, il n'y a que suppressions de postes, restructurations, destruction de sens et des conditions de travail, destruction des instances tel le CHSCT, canal qui permettait d'alerter en cas de problème de santé au travail », rappelle Olivier Bouis. Et c'est sans parler de la politique salariale. « Il est donc impossible de faire comme si tout allait bien alors que nous demandons un changement sur le fond. Nous n'avons d'ailleurs cessé de demander un bilan des réformes, mais le réaliser conduirait à accepter de porter un acte d'accusation sur ces réformes... Donc il n'a pas lieu! »

Valérie Forgeront



URIF-FO : les revendications portées devant les représentants de l'État

Il n'y a pas eu de trêve aux revendications pendant la pandémie, il n'y en a pas plus en période électorale. C'est ce qu'ont signifié plus de deux cents militants FO d'Île-de-France, réunis le 22 mars, à l'appel de l'URIF, devant la préfecture de région. Dans le cadre de ce rassemblement, qui a reçu notamment la visite du secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, la délégation FO a exposé à deux préfets les revendications des travailleurs, tandis que se tenait le lendemain une réunion de tous les préfets d'Île-de-France. La délégation a évoqué les retraites, réaffirmant le refus d'un âge de départ à 65 ans, ou encore a rappelé l'opposition totale de FO à la réforme sur l'Assurance chômage, déclarant inconcevable un durcissement des mesures. Elle a insisté entre autres aussi sur la défense des services publics (hôpital, éducation...) et contesté l'ouverture à la concurrence (réseau public de bus, fret ferroviaire...).

V. F.

la justesse de nos analyses

Retraites : les bons résultats financiers contredisent d'autant plus la nécessité d'une réforme

La question de la réforme des retraites ressurgit à nouveau dans le débat à l'occasion de la campagne pour l'élection présidentielle. Il s'agirait cette fois de repousser à 65 ans l'âge de départ à taux plein.

Or, rien ne justifie une telle réforme, et surtout pas les derniers résultats financiers de l'Assurance retraite, boostés par la reprise économique. En 2021, le déficit de la branche retraite (régime général et fonds de solidarité vieillesse) a été ramené à

2,6 milliards d'euros (à 1,1 milliard d'euros pour le régime de base Assurance vieillesse), selon les annonces de la Sécurité sociale le 16 mars. C'est deux fois mieux que les prévisions, qui tablaient sur un « trou » de 5,8 milliards d'euros.

La bonne santé des régimes passe par l'amélioration de l'emploi

Quant à l'Agirc-Arrco, le régime de retraites complémentaires

des salariés du privé géré par les interlocuteurs sociaux, cette embellie lui a permis de repasser dans le vert : il a enregistré un excédent de 2,6 milliards d'euros en 2021 contre un déficit de 5,3 milliards d'euros en 2020. Les réserves financières du régime s'élevaient fin décembre à 68 milliards d'euros, soit 6 milliards de plus qu'en 2020. Cela correspond à une avance de presque dix mois de pensions, alors que le régime doit disposer *a minima* de six mois de réserve.

« Ces chiffres montrent que la réforme des retraites telle qu'évoquée dans le cadre de l'élection présidentielle est dogmatique », réagit Michel Beau-gas, secrétaire confédéral FO chargé des retraites et de l'emploi. Il rappelle que grâce à la croissance, la masse salariale a progressé de près de 9% en 2021, permettant une hausse des recettes provenant des cotisations, concrètement des ressources supplémentaires pour les régimes. Ce qui prouve bien que « si on résout le problème de l'emploi et de la qualité de l'emploi, la question de l'équilibre financier des régimes de retraite sera très largement résolue », a rappelé pour sa part le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, le 18 mars sur BFM TV.

Michel Beau-gas souligne aussi que cette nouvelle mesure d'âge a le soutien des employeurs. « Encore faudrait-il avoir la capacité de garder tous les salariés en emploi jusqu'à 65 ans, remarque-t-il. Ceux qui sont déjà en invalidité, au chômage ou au RSA le resteront trois ans de plus. On ne fait pas des économies, on transfère les dépenses vers d'autres caisses sociales. » Si ces projets de recul de l'âge de départ en retraite devaient malgré tout voir le jour, FO appellera à la grève et aux manifestations, prévient-il.

Clarisse Josselin





David S. sociétaire a dit :

“Pour moi, ça roule d’être à la Macif.

**J’ai affaire à des gens
qui tiennent la route.”**

Pour un assureur auto,
on n’aurait pas dit mieux David.



La Macif,
c’est **vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Résiliation judiciaire ou licenciement?

Quelle est la date de la rupture du contrat de travail en cas de demande de résiliation judiciaire suivie d'un licenciement?

Un salarié, travaillant depuis plus de dix ans dans une entreprise, engage devant le conseil de prud'hommes une action en résiliation judiciaire de son contrat, fondée, entre autres, sur le non-paiement de ses heures supplémentaires. Six mois plus tard, l'employeur licencie le salarié pour faute grave. Il paie également les heures supplémentaires dues avant que le conseil de prud'hommes ne statue.

Ce dernier fait droit aux demandes du salarié en résiliation mais, sur appel de l'employeur, la cour d'appel déboute le salarié de sa demande de résiliation judiciaire puisque les heures supplémentaires ayant été payées, la demande de résiliation judiciaire n'avait plus d'objet et le salarié est licencié.

Le salarié forme un pourvoi en cassation et par un arrêt en date du 2 mars 2022 (n°20-14099), la Cour casse l'arrêt d'appel : « Il résulte de ces textes que lorsqu'un salarié demande la résilia-

tion de son contrat de travail en raison de faits qu'il reproche à son employeur, et qu'il est licencié ultérieurement, le juge doit d'abord rechercher si la demande de résiliation judiciaire était justifiée. Pour apprécier si les manquements de l'employeur sont de nature à empêcher la poursuite du contrat de travail, il peut tenir compte de la régularisation survenue jusqu'à la date du licenciement. »

Ainsi, la Cour de cassation rappelle aux juges du fond qu'il est nécessaire d'apprécier la survenue des faits chronologiquement; la demande de résiliation judiciaire était-elle justifiée? Oui, et en l'espèce la régularisation du paiement des heures supplémentaires effectuée après le licenciement du salarié n'avait pas d'influence sur cette primo-demande.

Si la régularisation avait été effectuée avant la rupture du contrat de travail, même en cours de procédure contentieuse, la demande de rési-

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1221-1 du Code du travail stipule :

« Le contrat de travail est soumis aux règles du droit commun. Il peut être établi selon les formes que les parties contractantes décident d'adopter. »

L'article 1184 du code civil (nouveaux art. 1228 et suiv.) énonce quant à lui :

« La condition résolutoire est toujours sous-entendue dans les contrats synallagmatiques, pour le cas où l'une des deux parties ne satisfera point à son engagement. Dans ce cas, le contrat n'est point résolu de plein droit. La partie envers laquelle l'engagement n'a point été exécuté a le choix, ou de forcer l'autre à l'exécution de la convention lorsqu'elle est possible, ou d'en demander la résolution avec dommages et intérêts.

La résolution doit être demandée en justice, et il peut être accordé au défendeur un délai selon les circonstances. »

liation judiciaire n'aurait pas été retenue (Cass. soc., 28 novembre 2018, n°17-22724).

Adage à l'intention des employeurs : « Rien ne sert de courir, il faut partir à point »... **Secteur juridique**

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFO-juridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.



Abonnez-vous : <https://frama.link/InFOjuridique>

Déclaration du Comité confédéral national FO des 30 et 31 mars 2022

Pour le Pain, pour la Paix, pour la Liberté contre la guerre!

Le Comité confédéral national de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, réuni les 30 et 31 mars 2022, exprime sa condamnation de la guerre qui sévit – depuis plusieurs semaines – en Ukraine à la suite de l’invasion par l’armée russe de ce pays.

La confédération FO réaffirme son soutien et sa solidarité à l’égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, qui sont les premières et principales victimes, comme cela est toujours le cas dans tous les conflits, comme elle affirme son soutien avec la population et les militants en Russie qui rejettent la guerre, appellent à la paix et subissent la répression

La confédération FO appelle le mouvement syndical international à œuvrer solidairement pour l’arrêt immédiat de cette agression, pour la paix et la justice sociale, pour que la guerre cesse, que le droit des peuples soit rétabli et respecté, et que la paix revienne partout dans le monde

Pour la liberté et l’indépendance syndicale

À la veille d’échéances électorales politiques importantes en France, la CGT-FO, confédération libre et indépendante, fidèle à ses principes fondateurs, fidèle à la Charte d’Amiens, dans le respect des opinions politiques, philosophiques et religieuses de tous ses adhérents, ne donnera aucune consigne de vote. Quels que soient le président et la majorité élus, la confédération estime de son devoir de rappeler ses principes et les revendications qu’elle porte et portera.

FO réaffirme son attachement à la République, une et indivisible, garante de l’égalité de droits, à l’universalisme républicain, à la laïcité, à la séparation des Églises et de l’État, et sera sans faiblesse, sans concession sur ses valeurs fondamentales : le refus du racisme, de l’antisémitisme, de la xénophobie, des slogans qui font de l’étranger, du migrant, le bouc émissaire faute d’apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social. Considérant qu’il ne peut y avoir de trêve pour les revendications sociales, le CCN réaffirme la pleine actualité de sa résolution du 4 novembre 2021 et de la plateforme revendicative publiée le 8 février dernier.

La confédération FO agit et agira sans relâche sur le terrain syndical pour la défense et le progrès des droits des salariés, et pour l’égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour la justice sociale.

Le CCN exprime à nouveau le refus de vivre sous un régime d’urgence permanent, et appelle au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, et la réintégration de tous les salariés suspendus du fait du passe sanitaire.

Le CCN rappelle sa revendication d’abrogation de la loi d’août 2008 sur la représentativité, des ordonnances Macron et son attachement à la liberté de désignation du délégué syndical.

FO réaffirme sa détermination à défendre sans faiblesse le droit de manifester et le droit de grève.

Salaires

Le CCN réaffirme que le salaire est composé, dans son entièreté, par le salaire direct et le salaire différé (cotisations sociales). Les travailleurs doivent bénéficier de la production des richesses par l’activité économique.

À ce titre, FO réitère sa revendication d’une revalorisation d’ensemble des emplois confinés aux bas salaires, à temps partiel imposé et en contrats précaires que subissent plus souvent les femmes.

Le CCN revendique l’augmentation générale et immédiate de toutes les pensions de retraite sur l’évolution du salaire moyen. Le CCN revendique l’augmentation des allocations. Aussi, face à l’inflation des prix que subissent de plein fouet les salariés et la population, la première des réponses doit être celle de l’augmentation immédiate des salaires, du Smic et de la valeur du point d’indice de la fonction publique et des grilles de salaires des conventions collectives et celle des fonctionnaires, qui garantisse le maintien et le rattrapage du pouvoir d’achat.

Le CCN appelle, dans le même temps, à la mise en place de mécanismes de blocage des prix des biens des dépenses contraintes (carburants, énergie, alimentation...).

Il exige l’interdiction de versement de dividendes aux actionnaires. Les profits records réalisés ces derniers mois par les grands groupes doivent être utilisés au financement d’un vrai travail et d’un vrai salaire (contre toute forme de précarité et de travail précaire).

Suite page 15



Unis dans notre exigence de justice sociale

Guerre en Ukraine, proche élection présidentielle en France, congrès confédéral FO dans deux mois... C'est dans ce contexte particulier à plus d'un titre que s'est tenu, les 30 et 31 mars à Paris, le Comité confédéral national de FO. Le CCN a choisi de débiter sa déclaration finale, adoptée à l'unanimité, par un soutien réitéré tant à la population ukrainienne qu'aux militants qui, en Russie, « appellent à la paix et subissent la répression ». Au plan national, FO a réaffirmé les principes de son indépendance syndicale, elle ne donnera donc aucune consigne de vote. Au fil de leurs cinquante-deux interventions, les militants ont rappelé les revendications qu'ils portent, ensemble, période électorale ou pas. À commencer par celle de la hausse des salaires, dont le Smic... La confédération FO prévient qu'elle « ne s'engagera dans aucune politique d'accompa-

gnement, de co-législation, ou même d'union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre. Fidèle à sa pratique réformiste, elle privilégiera la négociation mais elle s'engagera dans l'action et la mobilisation si cela lui est imposé ». Et le CCN « mandate la CE et le Bureau confédéral pour s'adresser à toutes les organisations syndicales afin d'examiner les possibilités d'actions communes, efficaces sur des bases revendicatives claires ». Il s'agissait de l'ultime réunion de l'instance avant le congrès confédéral FO, qui se tiendra du 29 mai au 3 juin à Rouen. Le CCN appelle « à faire de ce XXV^e congrès la démonstration du débat militant, libre et indépendant, du rassemblement, de l'unité, de la détermination et de l'ambition de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière pour le progrès et la justice sociale ».

Unis dans notre exige

« **P**our le pain, pour la paix, pour la liberté contre la guerre », c'est la phrase que le CCN de FO, qui se tenait les 30 et 31 mars, a choisi de mettre en tête de sa déclaration finale, adoptée à l'unanimité. Elle parle d'elle-même tandis que l'agression de l'Ukraine par l'armée russe se poursuit, avec ses drames humains, avec aussi les bouleversements que cette guerre induit sur les économies mondiales,

ce qui fait redouter des conséquences sociales lourdes. FO, qui s'inscrit dans la solidarité syndicale internationale, exprime sa condamnation de cette guerre, de toutes les guerres, dont les premières victimes sont les populations et notamment les travailleurs. C'est donc dans ce contexte très particulier qu'avait lieu l'ultime Comité confédéral national de FO avant la tenue du congrès confédéral à Rouen (29 mai-3 juin). Ce CCN se tenait aussi à deux semaines d'un rendez-vous politique national majeur,

l'élection présidentielle. FO ne donnera aucune consigne de vote. Elle rappelle en revanche ses revendications, déjà inscrites dans une plateforme publiée le 8 février par la confédération.

« Les salariés n'ont pas à faire les frais d'une guerre qu'ils n'ont pas décidée! »

Le CCN a illustré particulièrement ce qu'est la solidarité syndicale, avec la défense

FO résolue à défendre les r



A lors que la campagne présidentielle fait ressurgir la réforme des retraites, FO a fait connaître d'ores et déjà ses revendications, par des réactions immédiates dans la presse et par sa plateforme revendicative publiée le 8 février. FO combattra toute dégradation des droits à la retraite, dont le recul de l'âge pour bénéficier de celle-ci. Le CCN a fait l'éclatante démonstration de sa détermination. Comme il l'a fait, en octobre 2019, avec son appel décisif à une grève « à compter du 5 décembre ».

« 62 ans d'âge légal et 43 années de cotisation, c'est déjà, pour beaucoup de salariés, trop, beaucoup trop! », a martelé Yves Veyrier. La solution à la question de l'équilibre financier? Elle passe « par le droit à un emploi,

perpétuelle, à temps plein, de qualité, de l'entrée dans la vie active jusqu'à la retraite », a appuyé le secrétaire général. La question démographique? « Elle doit amener la réponse effective à la prévention de l'invalidité et à la prise en charge solidaire de la dépendance. » Dans son rapport d'activité, il a rappelé aussi qu'un projet de système universel conduisait « à la mainmise de l'État sur l'ensemble du système de retraite, évinçant la place de la négociation collective et du paritarisme ».

« La mère des batailles »

Dire que la défense des retraites compte parmi les objectifs prioritaires de l'organisation tient de l'euphé-

misme. Et alors...
déral à Rouen...
autorité renfo...
à la réforme d...
(Puy-de-Dôm...
mère des bat...
longement [d...
remise en cau...
chéri Pascal S...
(FNTL FO-UN...
au chômage...
(FO-Énergie e...
rition des rég...
dra dans les...
taux), « s'il y a...
se mobiliser...
mination exp...
« à l'automne...
lités et fait re...
veau prêts ».

La déclaration...
FO à « comba...
retraites visar...
fondés sur la...
ler l'âge de dé...
durée de cotis...
d'abroger le c...
l'Agirc-Arrco...
dée à l'âge du...
dication d'« u...
de toutes les...
salaire moyenn

ence de justice sociale

des salariés, tous et sans distinction. Ainsi, expliquait Françoise Chazaud (Fasap-FO), « notre conseil fédéral a décidé de défendre les 175 salariés, dont 100 journalistes, de RT-France [média russe désormais interdit de diffusion en France, NDLR]. Notre fédération est dans son rôle ». Dès le 2 mars, la Fasap-FO, FO-Média et le SGJ-FO s'élevaient contre le risque pour ces salariés de « se retrouver du jour au lendemain sans travail, sans ressource, sans perspective ». Or,

retraites

que se profile le prochain congrès confédéral, « notre organisation l'aborde avec une ambition, celle d'avoir organisé la résistance contre les retraites », a lancé Frédéric Bochart (FNEC-FP FO). En cas d'arrivée d'une réforme, « la durée de cotisation, NDLR] et de la durée de tous les régimes existants », a renchérit Patrice Clos (FNTL FO-UNCP) a rappelé « la situation des seniors avant la retraite », alors qu'Alain André (FNTL FO-UNCP) a mis en garde contre la disparition de régimes spéciaux : « On sait qu'elle revient à la charge des salariés ». Pour Frédéric Homez (FO-Média), « c'est celui des retraites ». Même déterminée par Hubert Raguin (FNEC-FP FO), « en 2019, nous avons pris nos responsabilités et nous sommes à nou-

le CCN réaffirme la détermination de défendre tout retour de quelque réforme des retraites, à supprimer tous les régimes existants, à la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge légal, l'âge pivot ou d'équilibre, à la solidarité ». Elle réitère la revendication FO d'un coefficient dit de solidarité, introduit dans la loi qui instaure un malus sur la pension liquidative à taux plein. Enfin, elle rappelle sa revendication d'une augmentation générale et immédiate des pensions de retraite sur l'évolution du coût de la vie ». On ne saurait être plus précis.

Élie Hiesse

rappelaient ces structures, « les salariés français, européens, russes, ukrainiens n'ont pas à faire les frais d'une guerre qu'ils n'ont pas décidée! ». Zainil Nizaraly (FEETS-FO, membre de l'ITF, la fédération internationale des transports) indiquait lui : « Au large des ports, des marins russes ou ukrainiens nous contactent. Nous les aidons tous. » Sur le territoire national, les conséquences de cette guerre menacent déjà le domaine social. Le secrétaire général de la Fédération des Transports et de la Logistique (FNTL FO-UNCP) est bien placé pour le savoir. Il est salarié du groupe de transport Gefco, appartenant pour 75% aux chemins de fer russes (pour 25% à Stellantis), et désormais sous le coup des sanctions internationales. Tandis qu'ont débuté de grandes manœuvres en vue de modifier cet actionnariat, « il y a un risque de fermeture » de l'entreprise, et donc un risque sur les emplois, s'inquiète Patrice Clos.

Vers un XXV^e congrès « d'ambition, rassemblé et uni, projeté vers l'avenir »

Dans cette situation internationale faite de beaucoup d'incertitudes, les militants FO gardent le cap, unis dans leurs revendications, telle celle sur les hausses de salaires, dont la demande d'un coup de pouce au Smic, mais aussi celle d'une « mise en place de mécanismes de blocage des prix des biens des dépenses contraintes (carburants, énergie, alimentation...) ». Aujourd'hui, rappelait le secrétaire général, Yves Veyrier, devant le CCN, « 13% des salariés sont au Smic quand cette proportion était de 4% au début des années 1970 ». Tandis qu'auront lieu en décembre prochain les élections dans la fonction publique que FO prépare déjà, Il s'agit aussi de poursuivre la lutte pour des services publics avec l'obtention de moyens supplémentaires et d'effectifs. Les revendications portent aussi sur l'emploi, son développement et sa qualité, l'arrêt des exonérations accordées au patronat, le respect du salaire différé, l'amélioration des conditions de travail,

XXV^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL



ROUEN 2022

du 29 mai au 3 juin



Plus nombreux, plus forts,
libres & indépendants
pour la justice sociale

ou encore le respect des conventions collectives. Il s'agit de défendre aussi la Sécurité sociale, de combattre sans relâche les réformes destructrices de droits, notamment sur l'Assurance chômage ou sur les retraites, comme FO l'a fait en 2019. Les revendications portent tout autant sur la demande d'une abrogation de la loi d'août 2008 sur la représentativité, sur le respect du paritarisme... Par sa déclaration ce 31 mars et la « pleine actualité » de la résolution du CCN du 4 novembre dernier, FO est forte de ses revendications (portées lors des mobilisations du 5 octobre et du 27 janvier) qui rassemblent ses militants, déterminés à les faire aboutir. C'est dans cet esprit que FO tiendra prochainement son XXV^e congrès confédéral. Ce sera un congrès « d'ambition, rassemblé et uni, projeté vers l'avenir », souligne Yves Veyrier. Un congrès qui confirmera que FO est « une organisation syndicale de la classe ouvrière, libre et indépendante, ambitieuse quant à son rôle et au développement de sa force militante pour la justice sociale ».

Valérie Forgeront

Sur tous les terrains, la détermination

Il n'y a pas de trêve aux revendications et cela n'a rien d'un simple slogan. Nombre de délégués en ont fait la démonstration devant le CCN. Et cela se combine avec le travail de développement effectué par l'organisation. Alors, rappelait Yves Veyrier, que la « Semaine de l'adhésion » à FO a été un succès, à renouveler, les militants ont apporté les preuves de ce dynamisme. « À Donges, le tout jeune syndicat FO de la raffinerie compte déjà quinze adhérents et bientôt trente. Il était en grève ce 30 mars pour l'embauche de 36 salariés en CDD », indiquait Michel Le Roch (Loire-Atlantique). « Chez Qualipac à Château-Thierry [façonnage et traitement des métaux, NDLR], un salarié, militant de la CFDT, est venu nous chercher pour créer un syndicat FO », rapportait François Pozzo Di Borgo (Aisne). Dans le Jura, annonçait Sébastien Vacher, « quatre implantations FO ont été réalisées en deux mois ». En Seine-Maritime, se félicitait Yanis Aubert, « une section FO s'est créée chez Auchan à Dieppe et une autre chez Révima (maintenance aéronautique) à Caudebec-en-Caux ». « La force de FO, c'est le collectif, le développement et les syndicats », résumait

Frédéric Homez (FO-Métaux). Et ce développement sert notamment la capacité à se mobiliser. « Chez Givaudan, Framatome, Lustucru, dans la santé... », il y a de nombreuses actions dans le Rhône, entre autres sur les salaires, listait Pascal Lagrue. Quant au Smic, « sa hausse significative est une urgence absolue », appuyait Zainil Nizaraly (FEETS-FO).

FO ne lâche rien sur ses revendications

Illustration de la combativité des militants, Claude Dufour (Loir-et-Cher) décrivait la lutte menée depuis 2020 par les salariés de l'imprimerie Paragon de Romorantin, fermée alors que le site « se portait bien ». La direction, explique-t-il, « a usé de la rupture conventionnelle collective. Seule FO a refusé de signer la RCC ». L'UD FO a aussi « contesté le plan devant le tribunal administratif d'Orléans. En appel, la société a été condamnée et cela fait jurisprudence. Maintenant les salariés sont devant les prud'hommes pour demander réparation ». Serge Feuga (FEC-FO) pointait les menaces sur la Sécurité sociale et fustigeait la réduction de moyens, notamment en personnels : « Les salaires sont



gelés et des intérimaires sont employés dans des CPAM pour traiter les indemnités journalières des assurés...! » Christophe Le Comte (Essonne) rappelait, entre autres, que « le salaire différé, ça veut dire salaire... », pas question donc de le laisser attaquer. De même, si des menaces se concrétisaient sur le système des retraites, prévenait Christian Grolier, « oui, il faudra organiser le rapport de forces ». Chez les fonctionnaires, dont les traitements indiciaires sont toujours gelés, les agents contestent les suppressions d'effectifs. À titre d'exemple, « 1400 cette année à la DGFIP », indiquait Philippe Grasset (FO-Finances), évoquant aussi la perte de 700 emplois d'ici à 2024 aux douanes. Face à une contestation massive visible lors du rassemblement syndical le 10 mars, le gouvernement est contraint de faire des propositions. Dès l'ouverture du CCN, Yves Veyrier, le secrétaire général de la confédération, a quant à lui résumé : « Tout projet de réforme qui conduirait à détruire des droits à la retraite nous trouverait sur son chemin. »

Valérie Forgeront



Déclaration du Comité confédéral national FO des 30 et 31 mars 2022

Suite de la page 10

Services publics

Le CCN réaffirme, parallèlement, l'impérieuse nécessité du rétablissement d'une fiscalité progressive qui mette à contribution les hauts revenus et les revenus financiers, et appelle à doter la fonction publique et les services publics des effectifs et moyens indispensables pour remplir leurs missions en assurant l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et un accès de proximité pour tous.

Le CCN réaffirme, à cet égard, sa détermination à défendre les statuts des personnels, à commencer par le statut général des fonctionnaires, contre la contractualisation et la précarisation des emplois.

Le CCN dénonce le recours aux cabinets de conseil privés pour démanteler des pans entiers du service public.

Le CCN réaffirme la nécessité absolue des services publics, plus évidente encore en période de crise, contre leur privatisation dont les dégâts prévisibles provoqués conduisent à moins de service et à coût supérieur. Le scandale ORPEA en est l'illustration flagrante, tout comme celui dont EDF et ses clients paient le prix.

Retraites, Sécurité sociale et Assurance chômage

Le CCN réaffirme la détermination de la confédération FO à combattre tout retour de quelque réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation). À ce sujet, le CCN réaffirme la revendication de l'abrogation du coefficient dit de solidarité, qui instaure un malus sur la pension liquidée à l'âge du taux plein, introduit dans l'Agirc-Arrco par les signataires de l'accord de 2015.

La confédération réaffirme que la défense des retraites, comme de la Sécurité sociale plus largement, exige une politique économique favorisant le droit à un emploi pérenne, à temps plein, de qualité et justement rémunéré, pour les jeunes dès l'entrée dans la vie active et pour les seniors jusqu'au départ en retraite. Le CCN réaffirme sa condamnation de la réforme de l'Assurance chômage, dont le seul objectif est de réaliser des économies sur les droits des demandeurs d'emploi, et dénonce l'instauration d'une obligation d'activité en contrepartie du versement d'une prestation sociale publique.

Le CCN réaffirme son attachement à la protection sociale des salariés intermittents (techniciens et artistes) par le maintien de l'accord signé pour les indemnités des annexes VIII et X en 2016.



ROUEN 2022
du 29 mai au 3 juin

Congrès confédéral

Le CCN appelle les syndicats FO à inscrire leurs délégués pour prendre part pleinement aux débats et résolutions du XXV^e Congrès confédéral Force Ouvrière, qui se tiendra à Rouen du 29 mai au 3 juin 2022.

Par leur participation, par leur expression, par leur engagement militant au nom de leurs syndicats et des adhérents qu'ils représenteront, ils feront de ce congrès une nouvelle étape majeure de l'histoire de l'action syndicale revendicative portée par FO.

Le CCN appelle les syndicats avec leurs délégués à faire de ce XXV^e congrès la démonstration du débat militant, libre et indépendant, du rassemblement, de l'unité, de la détermination et de l'ambition de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière pour le progrès et la justice sociale.

Le CCN soutient les salariés qui aujourd'hui se battent pour défendre leurs emplois, augmenter leurs salaires, améliorer leurs conditions de travail, défendre leurs statuts et leurs conventions collectives.

La confédération FO ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement, de co-législation, ou même d'union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre. Fidèle à sa pratique réformatrice, elle privilégiera la négociation mais elle s'engagera dans l'action et la mobilisation si cela lui est imposé. Le CCN mandate la CE et le Bureau confédéral pour s'adresser à toutes les organisations syndicales afin d'examiner les possibilités d'actions communes, efficaces sur des bases revendicatives claires.

Plus nombreux, plus forts, libres et indépendants pour la justice sociale!

Adoptée à l'unanimité.

Ukraine : les conséquences de la guerre sur les plus fragiles dans le monde

Déjà les économies de la planète sont impactées, et des menaces, notamment des pénuries alimentaires, pèsent sur les populations les plus pauvres.

A lors que la planète se remet à peine de deux ans de pandémie, la guerre en Ukraine fait redouter de graves conséquences sur les économies de beaucoup de pays. En quelques semaines, les cours des prix des énergies se sont envolés, le prix du gaz atteint par exemple des records en Europe (345 euros le mégawattheure – MWh). Autre augmentation fulgurante, la tonne de blé a passé la barre des 300 dollars (environ 270 euros) sur les marchés mondiaux, du jamais vu depuis 2011, alors que la Russie et l'Ukraine représentent 30% des exportations mondiales de blé.

Première impactée bien sûr, l'économie de l'Ukraine. Selon l'ONU, douze millions d'habitants auront besoin de protection, ainsi que les quatre millions de citoyens qui pour l'instant ont trouvé refuge à



l'étranger. Partout dans le monde, les travailleurs voient les factures énergétiques augmenter, mais aussi celles de l'alimentation ou encore de l'habillement. En Espagne ou au Maroc, des mouvements de grève ont eu lieu. Au Royaume-Uni, les ménages risquent de connaître la plus forte baisse annuelle de leur revenu disponible réel depuis la Seconde Guerre mondiale.

Soutenir les travailleurs

À l'échelle mondiale, la menace la plus grave est celle de la faim. Des pénuries de céréales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sont redoutées. Tel en Égypte qui connaît une forte inflation depuis 2020 (10% en février dernier) et qui dépend à 80% du blé russe et ukrainien. Le Nigéria, un pays du Sahel, le Bangladesh ou encore la Turquie (affichant en mars une inflation de 61,14% sur un an) sont aussi particulièrement vulnérables. Dans ce contexte mondial, est

à prendre en compte aussi la situation de pays déjà ravagés par des guerres, tel le Yémen, ou encore le Soudan, l'un des pays les plus pauvres au monde. Selon l'ONU, 20 millions de Soudanais seront en insécurité alimentaire cette année. Sans oublier la Syrie, la Jordanie ou encore le Liban, où vivent de nombreux réfugiés, victimes des conflits qui sévissent dans cette partie du monde et où l'aide humanitaire risque d'être moins acheminée.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a lancé un appel à soutenir les travailleurs, sous peine de voir s'étendre la pauvreté dans la population mondiale et les injustices sociales. La Confédération syndicale internationale (CSI) et la CES mettent également en garde, comme le rappelle Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale au secteur international de FO. « Cette nouvelle crise ne doit pas être un prétexte pour revenir à l'austérité budgétaire. »

Maud Carlus

AMAZON : CRÉATION HISTORIQUE D'UN PREMIER SYNDICAT AUX ÉTATS-UNIS

Les salariés d'un entrepôt Amazon à New York ont voté en faveur de la création d'un syndicat, une première aux États-Unis au sein de l'entreprise, qui dit sa « déception ». Ils seront représentés par l'organisation indépendante Amazon Labor Union. Deuxième employeur dans le pays, Amazon avait jusqu'alors réussi à décourager la syndicalisation à coups d'intimidations. Cette victoire pourrait ouvrir la voie à la création de syndicats dans d'autres entrepôts outre-Atlantique.

M. C.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

La revalorisation de plusieurs prestations sociales versées par les CAF est de 1,8% au 1^{er} avril. Elle sera effective dans les versements de mai. Les allocations familiales (voir rubrique ci-dessous) sont concernées, ainsi que le revenu de solidarité active (RSA), lequel passe à 575,52 euros pour une personne seule, soit un « gain » de 16 euros par mois. Sont revalorisées aussi, l'allocation adulte handicapé (AAH), l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour les chômeurs en fin de droit, les pensions d'invalidité ou encore la prime d'activité, qui passe de 553,71 euros à 563,68 euros pour une personne seule, soit 9,97 euros de plus par mois. À noter que la forte inflation sur un an – 4,5% en mars –, devrait encore se confirmer via les statistiques définitives de l'Insee qui arriveront en milieu de mois. **V. F.**

SMIC SALAIRE

10,57 €

Le Smic a augmenté de 0,9% au 1^{er} janvier 2022. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,09 euro, passant de 10,48 euros à 10,57 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2022. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 134,46 €** Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 306,72 €** Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 479,00 €** Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 172,27 €** Par enfant en plus à charge.
- 66,04 €** Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

- +1,4%** mars 2022 (+0,8% en février).
- +4,5%** variation sur un an (+3,6% en février).

En mars 2022, les prix à la consommation augmentent de 1,4% sur un mois et de 4,5% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2021

- 9,2%** **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5%** **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90%** Assurance vieillesse.
- 0,40%** Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15%** Tranche 1.
- 8,64%** Tranche 2.
- 0,024%** Apec.
- 0,14%** CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86%** Tranche 1.
- 1,08%** Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} janvier 2021

- 4,686 €** (brut) **Valeur du point.**
- 5623,23 €** (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1607,31 €** (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 343.
- 11,10%** **Retenue pour pension.**
- 9,2%** **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5%** **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.



Les prud'hommes donnent raison aux salariés de Copirel

En Haute-Loire, le conseil de prud'hommes du Puy vient de juger « *sans cause réelle et sérieuse* » le licenciement il y a trois ans des salariés de l'usine de literie Copirel de Mazeyrat-d'Allier.

Plus de trois ans après la fermeture de l'usine Copirel à Mazeyrat-d'Allier (43), le conseil de prud'hommes du Puy a donné raison aux quatre-vingt-deux anciens salariés, estimant leur licenciement « *sans cause réelle et sérieuse* ». Lors de la fermeture du fabricant de literie, le 1^{er} mars 2019, le groupe arguait de la « *sauvegarde de sa compétitivité* ». Les prud'hommes ont rejeté cet argument, relevant que selon le cabinet comptable du CSE, la situation du groupe était saine. Par ailleurs, sur les quatre dernières années, 21 millions d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires. « *C'était une fermeture boursière* », indique Pascal Samouth, secrétaire général de l'union départementale

FO. Aucune recherche de reprise du site n'a été « *investiguée ou développée sérieusement* », a souligné le conseil. Enfin, les juges ont estimé que les offres de reclassement étaient « *peu réalistes au vu des difficultés de mobilité et des contraintes familiales* ».

Des indemnités supérieures au barème Macron

Défendus par Force Ouvrière, huit anciens salariés ont obtenu des dommages et intérêts plus importants que ce que prévoit le barème né de la loi Macron de 2015 et entériné par les ordonnances loi Travail de 2017. « *Ce dédommagement nous semblait déri-*

soire, souligne Michel Pinatel, défenseur FO. Un salarié qui avait plus de vingt-cinq ans d'ancienneté dans l'entreprise pouvait espérer au mieux quinze mois de salaire, au pire seulement six mois. » Les juges se sont appuyés sur la convention 158 de l'Organisation internationale du travail, qui prévoit que ces derniers décident « *d'une indemnité adéquate* ». Si l'affaire n'est peut-être pas terminée, Copirel pouvant toujours faire appel, cette décision est clairement en faveur des quatre-vingt-deux anciens salariés du groupe. « *Mais cela ne leur rend pas pour autant leur emploi* », précise le délégué syndical. La moitié environ de ces ex-salariés n'a pas retrouvé de CDI.

Chloé Bouvier

Travail du dimanche : la justice invalide le référendum chez Castorama

FO, qui avait porté l'affaire devant la justice, remporte sa deuxième victoire contre l'enseigne de bricolage. Le 16 mars, le tribunal de Lille a retiré à Castorama le bénéfice de son référendum sur le travail dominical. « *Une fois le référendum invalidé, indique Audrey Rosellini, secrétaire adjointe de la section fédérale du Commerce & VRP, l'enseigne a rapidement mis en place un autre référendum et en excluant du vote les salariés du siège. Pourtant, certains sont concernés par le travail le dimanche.* » En janvier, le même tribunal avait condamné Castorama pour avoir ouvert illégalement ses magasins ce jour-là.

Chloé Bouvier

Chez Atos, FO fait rétablir en justice deux représentations de salariés

A lors que le groupe informatique Atos (11 000 salariés) s'emploie à détruire la représentation des salariés dans ses réorganisations, FO fait front avec succès. Après avoir obtenu en justice, en décembre, le rétablissement du conseil d'entreprise d'Atos SE (le comité européen), le syndicat, soutenu par la confédération, la FEC-FO et FO-Métaux, a obtenu le 17 mars, à Cergy-Pontoise, l'annulation de la décision unilatérale d'Atos qui a supprimé à l'automne un des trois CSE français et une centaine de mandats. « *Atos se pourvoit en Cassation mais nous sommes confiants. Et la procédure n'est pas suspensive : le CSE est rétabli* », note Lionel Bérenger, coordinateur de FO-Atos.

Élie Hiesse



© LAURENT CERINOREA

Chez Conforama, FO ne signe pas l'accord NAO

Malgré l'inflation galopante et des grèves spontanées, dans plusieurs magasins, sur les revendications salariales, l'enseigne a refusé l'augmentation générale, pour tous, exigée par FO.

C'est un « non ». Chez Conforama (5700 salariés), FO a averti la direction le 31 mars de son refus de signer le projet d'accord NAO, après trois séances. « *Quasiment aucune de nos revendications collectives n'a été prise en compte. Les propositions de la direction sont largement inférieures aux vrais besoins des salariés* », souligne Jacques Mossé-Biaggini, DSC de FO, deuxième organisation. Au regard de l'inflation galopante et de l'impact de la crise sanitaire sur les rémunérations encore en 2021 (les salariés en activité partielle ont été indemnisés à 84% du salaire net, l'enseigne ayant refusé de compléter), FO exigeait une augmentation générale des salaires, pour tous.

Débrayages spontanés

Proposition écartée. Conforama concède, pour les seuls non-cadres, les vendeurs payés au fixe et sur le salaire de base des vendeurs commissionnés, une augmentation générale de 30 euros brut. Certes, le double de celle issue des NAO 2021, non signée par FO. Pour autant, rappelle le militant, « *sur un salaire moyen de 1500 euros brut, cela représente 2% d'augmentation qui ne compense pas l'inflation (4,5% en mars, sur un an)* ». Quant à la hausse de 0,94% des minima de grilles, proposée par l'enseigne, « *elle sera noyée par la revalorisation du Smic au 1^{er} mai* ». Le reste relève de mesures individuelles « *réparties à la tête du client par les managers* » (+0,3% pour les non-cadres, +2% pour les cadres) ou catégorielles. Telle une prime de panier (9 euros) pour les techniciens itinérants, alors que FO la revendiquait pour tous.

Pas de quoi répondre à la colère des salariés qui, à Saint-Étienne (Loire),

Tarbes (Hautes-Pyrénées), Plan-de-Campagne (Bouches-du-Rhône), ont spontanément débrayé le 17 mars avant les dernières négociations. « *La direction, craignant un mouvement social, a fait venir des vigiles pour l'ultime séance des NAO* », pointe Jacques Mossé-Biag-

gini. Le mécontentement des salariés est pour le moins fondé : le budget NAO 2022 est inférieur de moitié aux 9,9 millions d'euros économisés par l'enseigne en 2021 au titre des allègements « Fillon » sur les cotisations sociales patronales.

Élie Hiesse



LIONEL ALLORGE (CC BY-SA 3.0)

Téléphonie : FO-Métaux se bat pour sauver Scopelec

Le groupe coopératif Scopelec, sous-traitant d'Orange depuis 1973 pour l'installation et la maintenance des réseaux télécoms, est en péril. En novembre dernier, l'opérateur historique a décidé de ne pas renouveler plusieurs marchés, à compter du 1^{er} avril 2022. « *Le problème c'est que ces appels d'offres représentent près de la moitié de notre chiffre d'affaires [CA de 475 millions d'euros en 2021, NDLR], et qu'ils ont tous la même échéance. Sans ces marchés, on ne peut plus vivre* », alerte Frédéric Mazars, délégué FO, syndicat majoritaire chez Scopelec SA.

Audience en référé le 8 avril

L'entreprise a été placée en procédure de sauvegarde le 17 mars. La direction et les CSE de Scopelec et de sa filiale Setelen ont saisi la justice pour rupture brutale de relation commerciale. Ils exigent des volumes d'activité supplémentaire durant douze à dix-huit mois, le temps de préparer une reconversion. Dans le cas contraire, ils exigent qu'Orange participe au financement du PSE. Un millier d'emplois sont en effet directement menacés chez Scopelec par la perte des marchés. Mais si la Scop coule, c'est 3600 postes qui seront supprimés. Le tribunal de commerce de Paris a exigé d'Orange la prolongation des contrats jusqu'au 8 avril, date de l'audience en référé.

Clarisse Josselin



FO se mobilise pour défendre l'enseignement agricole public face aux appétits du privé

Un large collectif, auquel FO participe, a organisé deux manifestations en région parisienne le 29 mars pour défendre l'enseignement agricole public. Dans leur viseur, le nouveau campus agricole privé baptisé Hectar et ouvert, entre autres, sur un modèle « cyber-productiviste », par le patron de Free, Xavier Niel.

« **H**ectar Bobards, machine à dollars ». La banderole a été accrochée le 29 mars sur le parvis de La Défense, à l'entrée d'un chapiteau accueillant pour l'après-midi un forum citoyen sur le thème de l'enseignement agricole et de l'agriculture de demain. Dans la matinée, le collectif avait déjà appelé à un rassemblement devant Hectar, « *le plus grand campus agricole au monde* », qui a ouvert ses portes en septembre dernier à Lévis-Saint-Nom, dans les Yvelines.

Ce vaste domaine est détenu par Xavier Niel, patron de Free, et Audrey Bourolleau, ex-conseillère agriculture d'Emmanuel Macron. Leur objectif est de développer une agriculture connectée, axée sur la tech et l'intelligence artificielle. À côté de quelques formations, ils proposent un accélérateur de start-up et d'innovations, une ferme pilote en agriculture régénératrice...

Le collectif s'inquiète de l'opacité qui règne autour de ces formations, qui peuvent être financées par le compte personnel de formation (CPF) et Pôle emploi. Le syndicat FO fait aussi le lien entre l'ouverture du campus et le projet « French

Agri-Tech », lancé fin août 2021 par le gouvernement. Doté d'une enveloppe de 200 millions d'euros sur cinq ans, il vise à soutenir les start-up spécialisées dans l'agriculture et l'alimentation de demain.

Plus de 200 postes supprimés en cinq ans

Christine Heuzé, secrétaire générale du syndicat FO-Enseignement agricole, redoute qu'Hectar ne fragilise encore un peu plus l'enseignement agricole public, qui a déjà perdu plus de deux cents postes en cinq ans. Pourtant les besoins de formation sont immenses, du fait notamment du départ en retraite de nombreux agriculteurs ces prochaines années. Le secteur de l'enseignement privé agricole, en revanche, semble florissant et bénéficie d'aides publiques. « *Nous pouvons faire face à tous les enjeux, nous n'avons pas attendu Xavier Niel pour travailler sur la numérisation, les drones ou l'agriculture de précision*, poursuit Christine Heuzé. *Nous faisons aussi de la formation continue pour adultes. Mais il faut que l'État nous redonne des moyens.* »

Clarisse Josselin

P&O Ferries : FO se mobilise contre le dumping social

DAVY-G2 (CC BY-SA 3.0)



« **I**maginez des ouvriers qui arrivent un matin à l'usine et la trouvent vide, avec toutes les machines démontées dans un autre pays. Cette affaire en est l'équivalent maritime », expose Étienne Castillo, secrétaire fédéral à la FEETS-FO. Au matin du 17 mars, la compagnie de transport P&O Ferries, qui opère notamment entre Calais (Pas-de-Calais) et Douvres (Royaume-Uni), a annoncé dans une vidéo pré-enregistrée le licenciement avec effet immédiat de 786 marins

britanniques. Partiellement « *remplacés par des marins extra-communautaires payés deux livres sterling par jour* », indiquait le 30 mars devant le CCN le secrétaire général de la FEETS-FO, Zainil Nizaraly, évoquant un « séisme » à la P&O.

La direction a délibérément enfreint la loi

Si aucun salarié n'est impacté en France, FO a immédiatement apporté son soutien aux camarades britanniques victimes de ce dumping social d'une extrême brutalité. Faisant valoir des pertes de 100 millions de livres en un an, la direction a reconnu avoir délibérément enfreint la loi en ne donnant pas de préavis et en ne convoquant pas les syndicats. Deux enquêtes, administrative et pénale, ont été lancées. Étienne Castillo craint un « effet domino » sur d'autres compagnies. « *C'est une illustration parfaite du problème de la concurrence dans le transport maritime. Seul l'encadrement des normes sociales d'emploi au niveau européen est une solution viable.* »

Fanny Darcillon

L'UCR-FO est déterminée à ne rien lâcher



Dider Hotte, secrétaire adjoint de l'UCR-FO.

En quelques années, les gouvernements successifs ont fait en sorte que la situation de retraité, généralement considérée comme enviable, ne le soit plus du tout! Les 320 milliards d'euros consacrés aux pensions représentent près de 14% du PIB, soit presque 3 points de plus que la moyenne européenne. C'est ce « pognon de dingue » que le gouvernement entend récupérer.

Si on considère le pouvoir d'achat des retraités, il se dégrade continuellement du fait de la désindexation des pensions par rapport aux salaires. Elle a été introduite en 1987 à titre provisoire, puis confirmée par les ordonnances Balladur en 1991. Elle a été remplacée par une indexation sur les

prix. Or, les salaires ont une évolution sur le long terme plus dynamique que celle des prix.

Ainsi, plus d'un million de retraités sont en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation a encore été accélérée par la hausse de 1,7 point de CSG en 2017. Aussi, l'UCR-FO revendique le retour à l'indexation sur les salaires, un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, l'annulation de la hausse de la CSG et pas de pension inférieure au Smic. Si l'on considère les questions de santé, la crise sanitaire a lourdement frappé les retraités, en particulier les plus âgés, qu'ils résident à domicile ou en Ehpad. Le manque d'équipements : gel, masques, blouses... qui a impacté les soignants a touché les résidents. Sur les 120 000 décès liés à la Covid-19, la moitié sont des personnes âgées qui ont ainsi été sacrifiées afin de ne pas « encombrer » les urgences, faute de lits de réanimation en nombre suffisant. Ceci est bien sûr la conséquence de plus de 100 000 suppressions de lits à l'hôpital en une décennie à peine.

Que la dépendance soit prise en charge par la branche maladie!

Une nouvelle tendance est apparue dans le traitement des anciens : le « virage domiciliaire », soit le renvoi à domicile. L'UCR-FO est pour le libre choix : domicile ou institution, mais à condition que cela n'entraîne pas de conséquences sur l'environnement médical, social et affectif des personnes. Or, le virage a surtout comme fonction d'économiser sur la création et le fonctionnement des Ehpad publics, tout en laissant le champ libre au secteur privé avec les dangers qu'un scandale récent a révélés. Le gou-



Place de la Bastille, manifestation du 24 mars 2022, pour la revalorisation des pensions et le pouvoir d'achat.

vernement a pensé trouver une solution en transformant la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, la CNSA, en la chargeant de gérer la cinquième branche nouvellement créée. FO s'est opposée à cette cinquième branche, financée par un prélèvement sur les salariés (la journée dite de solidarité), sur les retraités (la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie – Casa), auquel s'ajoute une part de contribution sociale généralisée, la CSG. Le budget de cette fausse branche de sécurité sociale est entièrement à la main du budget de l'État. Aussi, l'UCR-FO demande que la dépendance soit prise en charge par la branche maladie de la Sécurité sociale, assurant ainsi l'égalité de traitement entre les personnes, et en mettant fin aux restes à charge ruineux. Enfin, l'UCR-FO porte une grande attention aux conséquences du tout-Internet qui creuse un fossé entre les plus démunis et le reste de la société. Sur tous ces sujets, l'UCR-FO est déterminée à ne rien lâcher et arrêtera ses orientations lors de sa prochaine assemblée générale à Marseille, les 11 et 12 mai.

Union confédérale des retraités Force Ouvrière

Stéphane Delaporte, ambulancier militant

Stéphane Delaporte, 43 ans, incarne le combat des ambulanciers du service public pour une meilleure reconnaissance de ce métier, depuis longtemps sous-estimé alors qu'il est le premier maillon de la chaîne de soins.

Ne l'appellez plus « conducteur », mais bien « ambulancier » : comme nombre de ses collègues, Stéphane Delaporte s'est battu pour ne plus être vu comme un « *transporteur de cartons* » aux yeux de l'administration, lui qui s'assure depuis dix-sept ans que des patients en chair et en os arrivent à bon port. Mi-janvier, après des années de lutte, les ambulanciers ont entendu le ministre de la Santé, Olivier Véran, entrouvrir la porte d'une plus grande reconnaissance de leur profession : ils allaient entrer, enfin, dans la famille des soignants.

Mais pour Stéphane Delaporte, régulateur des ambulances au CHU de Rouen (Seine-Maritime), ce n'est qu'un premier pas. À 43 ans, ce père de famille n'en est pas à son premier combat syndical et sait que la vigilance reste de mise : « *La nouvelle fiche métier indique comme prérequis l'obtention des permis B, C et D, souligne-t-il. Passer le grade d'ambulancier pourrait donc être problématique.* » Sans parler de la revalorisation salariale attendue par tous au titre de ces compétences nouvellement reconnues.

Arrivé à FO par l'intermédiaire de son épouse infirmière, trésorière du syndicat dans un autre établissement, l'ambulancier a trouvé dans l'organisation un fonctionnement « *totalemt raccord [avec lui-même] : on discute avant d'agir, on entend, on étudie et on essaye d'avoir des infos complémentaires, et après on voit s'il y a besoin d'y aller plus fort. La communication est parfois beaucoup plus forte que le passage en force* ». Cette vision du militantisme le pousse à s'engager toujours plus au sein de FO, où il exercera deux journées de permanence hebdomadaire à partir de mai.

Le contact humain au cœur du métier

Ce souci de la défense des professionnels l'a déjà amené à « *avoir le nez dans la législation* » lorsqu'il exerçait dans le secteur privé, qui emploie la majorité des ambulanciers de France. « *Ce n'est pas le même métier, même si ça porte le même nom, raconte-t-il. Dans le privé, on va chercher les gens chez eux, alors on rentre dans leur intimité.* » Dans la fonction publique, le transport des patients se fait essentiellement entre les différents services de l'hôpital. « *Mais ce qui peut paraître un transport lambda, sans problèmes, ne l'est pas forcément : l'état du patient peut se dégrader et devenir une urgence, il faut donc être toujours à l'affût et reconnaître les signes.* »



C'est ce sens, cette possibilité du « *contact humain* » qu'il a voulu préserver en quittant la restauration pour une reconversion dans le secteur ambulancier, privé, en 2005. Sa mission préférée ? Aller chercher une femme enceinte pour une naissance en urgence. De quoi compenser les aspects plus durs du métier, comme le transport de défunts. « *On s'efforce d'oublier, de passer au patient suivant. C'est plus facile pour certains que pour d'autres, alors il faut un bon esprit d'équipe pour désamorcer ces situations-là.* »

Passé du privé au public pour bénéficier de meilleurs horaires de travail et d'une meilleure paye – toujours pas mirobolante pour autant, 1680 euros net mensuels –, Stéphane Delaporte ne changerait de métier pour rien au monde. « *C'est un métier que j'approuve et que j'adore. Quand on commence à avoir la fibre, on a du mal à lâcher.* »

Fanny Darcillon

FO

1^{ER} MAI 2022

